

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 3 AVRIL 2019

Lieu : Bernay – Siège social du SDOMODE

Présents :

Monsieur Francis BLAIS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président en charge de la commission « Gestion du Centre de Tri »

Monsieur Hervé CAILLOUEL, Communauté de Communes Roumois Seine, Vice-Président en charge de la commission « Gestion du CETRAVAL »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie, Président

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président en charge de la commission « Gestion des plateformes multifilières »

Monsieur Michel LEROUX, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle, Vice-Président en charge de la commission « Finances »

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean QUETIER, Communauté de Communes Roumois Seine, Vice-Président en charge de la commission « Gestion des déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Présidente en charge de la commission « Gestion des points d'apports volontaires et quais de transfert »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Daniel BESNEHARD, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bernard CHRISTOPHE, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur James DUCLOS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyne VAGNER

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, responsable Exploitation

Madame Géraldine DURAND, Responsable Juridique & commande publique

Madame Isabelle POLLIN, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Monsieur DELAPORTE, Président ouvre la séance à 09h35.

DÉCISIONS DES MEMBRES DU BUREAU

N° 968 - Lancement du marché de « collecte des gros cartons »

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres pour un marché de « collecte des gros cartons ».

Article 2 : Le début d'exécution du marché est fixé au 1er janvier 2020. Le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans avec reconduction possible de 2 fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le marché au compte 611, dans la limite de 235 000 € TTC/an.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N° 969 - Convention pour l'accueil de personnes dans le cadre de Travaux d'Intérêts Généraux

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant connaissance d'éventuels travaux qui pourraient être réalisés par des condamnés ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés en proposant des travaux de type : gardiennage en déchèterie ou entretien des espaces verts et des bâtiments. Les missions se feront sous la responsabilité du responsable de service, et toujours en accompagnement d'un agent du SDOMODE.

Article 2 : D'autoriser le Président à solliciter le Tribunal de Grande Instance afin d'obtenir l'habilitation pour l'accueil de personnes majeures condamnées à un Travail d'Intérêt Général.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (TIG).

N° 970 - Signature d'un contrat avec EcoDDS, l'éco organisme en charge de la filière à responsabilité élargie aux producteurs (REP) des Déchets Diffus Spécifiques

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant agrément d'un éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De renouveler l'adhésion à la convention type collectivité l'éco-organisme EcoDDS. Cette convention est rétroactive à compter du 1er janvier 2019 pour une durée illimitée.

Article 2 : D'inscrire annuellement, aux budgets des années couvertes par le contrat, les soutiens attendus.

Article 3 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention type avec EcoDDS et tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Le Comité Syndical
Par déléation,
Le Président,
Jean-Pierre DELAPORTE

